



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 12 juillet 2021

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES URBAINES

Festivités du 14 juillet 2021

Lors des nuits du 13 au 14 juillet et du 14 au 15 juillet 2021, les gendarmes et policiers nationaux et municipaux de la Seine-Maritime seront mobilisés autour d'un dispositif de surveillance et de lutte contre les violences urbaines.

Administrations, entreprises, particuliers : il est recommandé à tous d'appliquer les mesures préventives de bon sens : poubelles rentrées, voitures garées à l'intérieur, pas d'encombrants sur la voie publique.

À ces mesures préventives, s'ajoutent les arrêtés préfectoraux d'interdiction suivants :

- **la vente à emporter de toutes boissons alcoolisées est interdite** sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,
du mardi 13 juillet 2021 (18h00) jusqu'au mercredi 14 juillet 2021 (08h00),
du mercredi 14 juillet 2021 (18h00) jusqu'au jeudi 15 juillet 2021 (08h00)
- **la consommation sur la voie publique de toutes boissons alcoolisées est interdite**, sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,
du lundi 12 juillet 2021 (18h00) jusqu'au jeudi 15 juillet 2021 (08h00)
- **la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement sont interdites**, sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,
du samedi 10 juillet 2021 (08h00) au samedi 17 juillet 2021 (20h00)
- **l'acquisition par des particuliers de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier :**

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) dans des établissements commerciaux ou dans les stations services implantés sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime **est réglementée et cette vente est interdite à toute personne mineure,**

du samedi 10 juillet 2021 (08h00) au jeudi 15 juillet 2021 (8h00)

- le **transport ostensible des produits dangereux précités et de carburant sous forme conditionnée**, ainsi que leur **utilisation sur la voie publique** à des fins de causer des troubles à l'ordre public sont **interdits** sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,
du lundi 12 juillet 2020 (18h00) au jeudi 15 juillet 2021 (8h00).

En outre, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, en appelle à la responsabilité de tous dans ce contexte sanitaire particulier, pour lutter contre la pandémie du coronavirus et de ses variants. Chacun devra appliquer les gestes barrières de manière stricte, particulièrement lors de rassemblements sur la voie publique : le port du masque y devient alors obligatoire.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex